

- COMMUNE DE BOFFRES -

Compte-Rendu N°03 -2021

Réunion du Conseil municipal du 12 avril 2021

L'an deux mil vingt et un, le douze avril à 19h00.

Le Conseil Municipal de la commune de Boffres s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la Présidence de Mr JUGE Hubert, Maire.

Étaient présents : AGUADO Annick, ARNDT Antony, BEROD Pierre, CLEMENT Agnès, DESBOS Marc, JUGE Hubert, JULIEN Brice, JULIEN Marcel, ORBAN Nathalie, RIAILLON Jean, ROUMANET Odette

Procurations :

Mme CUCCIA Hélène donne procuration à M DESBOS Marc
Mme CHOSSON Virginie donne procuration à Mme AGUADO Annick
M CHAUCHARD Christian donne procuration à M ARNDT Antony

Excusés :

Mme BLONDEL Corinne, Mme CHOSSON Virginie, Mme CUCCIA Hélène et M CHAUCHARD Christian

Secrétaire de séance : Mme AGUADO Annick

1- APPROBATION DU DERNIER COMPTE RENDU

Annick AGUADO considère que le commentaire concernant la convention avec l'Association Tremplin ne correspond pas à ses propos et demande qu'il soit modifié. Elle précise que son propos ne portait pas sur le fait que le marché soit passé avec une association, mais sur le fait que les clauses du contrat ne sont pas protectrices pour la commune. Les clauses du contrat prévoient une mise à disposition de personnel et non la réalisation d'un quantitatif de travaux et d'un paiement en fonction d'un quantum de travaux réalisé par Tremplin.

Le compte rendu est adopté à l'unanimité (14 voix) avec les remarques ci-avant.

2- VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, il appartenait au premier adjoint, M RIAILLON Jean de présenter le compte administratif.
Le Conseil Municipal examine le compte administratif communal 2020 (**joint en annexe**) qui s'établit ainsi :

Fonctionnement

Dépenses : 396 507.08 €
Recettes : 505 594.51 €
Résultat de l'exercice : 109 087.43 €
Résultat antérieur reporté : 196 214.05 €
Résultat de clôture : 305 301.48 €

Investissement

Dépenses : 133 799.40 €

Recettes : 238 528.12€

Résultat de l'exercice : 104 728.72 €

Résultat antérieur reporté : - 145 615.65 €

Résultat de clôture : - 40 886.93 €

Restes à réaliser (solde) : 0 €

Besoin de financement : 40 886.93 €

Hors de la présence de M JUGE Hubert, maire, le conseil municipal approuve par 13 voix, le compte administratif du budget communal 2020.

3- AFFECTATION DES RESULTATS 2020

Voir tableau joint

Le conseil municipal approuve à l'unanimité (13 voix)

4- APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020

Le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité (14 voix)

Approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2020.

Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

5- VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021

Le maire demande au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2021 établi comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	737 767.55 €	737 767.55
Section d'investissement	429 404.07 €	429 404.07 €
TOTAL	1 167 171.62 €	1 167 171.62 €

Annick AGUADO formule les remarques ci-après :

- Le coût du site internet (5000 euros) paraît une dépense élevée. Monsieur Riallion justifie le montant de la dépense par le coût ordinaire de ce type d'investissement qui est souvent bien plus élevé.

- Elle demande que soit précisé que les travaux de l'abat-son de l'église sont bien pris en compte dans le budget travaux. Monsieur le maire confirme.
- Idem pour le coût des bancs et tables pour le petit jardin de la montée du château. Monsieur le maire précise que la commune a déjà à disposition des bancs mais pas de table, car nous n'avons pas la place d'en mettre. Il faut laisser le droit de passage pour le terrain qui est derrière le terrain communal.
- Elle regrette que la proposition d'allocation de chèques déjeuners aux agents municipaux n'ait pas été prise en compte dans le budget. Monsieur le Maire justifie ce choix par l'augmentation d'une heure du temps de travail d'un agent municipal (Passage à 28.5heures).
- Elle regrette la non-imputation des dépenses du CCAS sous le même compte pour une meilleure lisibilité de l'action sociale de la Commune. Des raisons d'écritures comptables ne le permettent pas. Pour autant, un tableau des dépenses au titre de l'action du CCAS sera présenté au Conseil municipal.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité (14 voix)

APPROUVE le budget 2021 tel qu'il a été présenté ci-dessus, au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement et d'investissement, et avec les opérations pour information.

6- VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2021

Le conseil municipal,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- La loi 80-10 du 10 janvier 1980, portant sur l'aménagement de la fiscalité directe locale, et notamment ses articles 2 et 3 aménagés par les articles 17 et 18 de la loi n°82-540 du 28 juin 1982,
- La loi n°2019-1479 du 28 décembre 2019 de finances pour 2020 (notamment son article 16),
- L'article 1639 A du Code général des Impôts. Considérant que la loi de finances pour 2020 susvisée a acté la suppression progressive de la taxe d'habitation (TH),

Il est rappelé la suppression de la taxe d'habitation et le transfert de la taxe foncière au bénéfice de la Commune.

Il appartient aux élus de se prononcer sur le taux d'imposition déterminé par apport à un taux de référence du Département. Les élus se prononcent pour une non-augmentation de la pression fiscale en se basant sur le taux équivalent au taux de référence départemental.

Soit pour l'année 2021 les taux suivants aux impôts directs locaux :

- taxe foncière sur les propriétés bâties : 31.84 % (dont taux départemental 2020 : 18.78 % et 13.06 % taux communal)
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 54.54 %

Le conseil municipal adopte à l'unanimité (14 voix) et charge le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

7- ADHESION AU SERVICE FONCIER DE LA CCRC

Lors de sa séance du 27 octobre 2020, le bureau communautaire a approuvé la création d'un service commun de gestion foncière sur l'ensemble du territoire, afin de poursuivre la mutualisation des services comme l'exige les dispositions législatives en vigueur.

Chaque commune membre a la possibilité d'adhérer à ce service commun.

En cas d'accord, une convention sera signée entre la CCRC et la commune de Boffres.

Monsieur le Maire propose d'adhérer à ce service.

Madame AGUADO pose la question de savoir si le comité technique du centre de gestion de la fonction publique territoriale a été consulté pour avis sur cette nouvelle intégration. La réponse est négative, ce processus ne nécessitant pas cet avis.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité de 14 voix :

- Valide l'adhésion au service commun de gestion foncière mis en place par la communauté de communes Rhône-Crussol
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention (jointe en annexe) proposée par la CCRC ainsi que tout document s'y rapportant.

8- ADHESION DE LA COMMUNE DE ST LAURENT DU PAPE AU SIVU SAIGC

Monsieur BEROUD se fait préciser les fonctions du SIVU. Monsieur le maire lui précise que Ce SIVU apporte notamment un soutien aux secrétariats des mairies membres (type maintenance de logiciels paie et état civil...)

Le Maire fait part de la volonté de la commune de St Laurent Du Pape (canton de Rhône-Eyrieux) d'adhérer au Service Information du SIVU SAIGC, à partir de 2021.

Le Comité Syndical du SIVU SAIGC a proposé l'adhésion de cette commune du canton de Rhône-Eyrieux, secteur défini dans les statuts (article 8). Cette commune devra s'acquitter de la participation annuelle telle qu'elle a été définie dans les statuts (article 7).

Chaque commune adhérente au SIVU doit maintenant approuver cette nouvelle adhésion, tel que le prévoit l'article L 5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire propose d'accepter l'adhésion de la commune de St Laurent Du Pape.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité l'adhésion de la commune de St Laurent du Pape au SIVU SAIGC.

9- QUESTIONS DIVERSES

- Point sur la situation « Covid »

Monsieur le Maire informe que :

- la situation n'a rien d'alarmant, contrairement à ce que certaines personnes pensaient.
- La séance de dépistage organisée par l'ARS à Alboussière n'a pas mobilisé la population
- 22 doses de vaccins AstraZeneca sont disponibles chez monsieur Andrieu, infirmier à Boffres.

Madame Clément demande que soit précisé son téléphone afin que le public puisse plus facilement le contacter. Tel 04 75 83 26 11

L'information a déjà été diffusée dans les 2 commerces de Boffres et par mails aux contacts connus de la Mairie.

- Désignation de référent « extension des consignes de tri des plastiques au SYTRAD »

Dans les mois à venir, doit être organisée la mise en place de la communication sur la CCRC de manière à informer vers le mois de septembre, les habitants sur l'évolution des consignes du tri des plastiques. *(A cette date, tous les pots, films, filets, blisters,... en plastique pourront se recycler et être mis dans la borne/le bac « jaune »).*

Dans ce cadre, Monsieur BEROUD est désigné référent.

- Calendrier des manifestations estivales

Communication de monsieur ARNDT

Sous conditions et réserves des conditions sanitaires le calendrier prévisionnel est le suivant :

1 mai : fêtes des fleurs, sous format clic and collect organisation sou des écoles. Présence des producteurs du marché

5 juin : moules frites organisé par le club de pétanque en association avec le marché des producteurs élargis (clic and collect)

18 juin : spectacle du sou des écoles sur la parentalité

24 juillet : kermesse du comité des fêtes

8 août : marché des potiers en association avec le marché des producteurs

Septembre : fête de la pomme de terre en co-animation avec la Ducale
Octobre : fête de la châtaigne en association avec les producteurs locaux
Décembre : marché de Noël organisé par le sou des écoles et producteurs et artisans locaux

- Point sur l'avancement des jardins partagés : présentation de Pierre BEROUD

Les travaux de raccordement des eaux pluviales pour l'arrosage débuteront en mai.
Le maire doit être autorisé à signer la convention avec ACTES. (Mai 2021)

- Action comité « Rando » : présentation Jean RIALON

Un nouveau groupe de bénévoles est né à Boffres. Il réunit déjà une quinzaine de passionnés de la randonnée pédestre, équestre, VTT,...

Toutes les bonnes volontés de la commune pour promouvoir, créer, ré ouvrir et entretenir les parcours, sentiers ou chemins boffrais, sont les bienvenues,

Déjà des actions concrètes, en concertation avec la mairie et la CCRC ; veille, nettoyage de segments déjà référencés et création de nouveaux parcours,

Pour exemple :

- Création/réhabilitation d'une boucle sur l'ancien chemin du tram, inscription en cours aux circuits CCRC,

- séance de formation au balisage pilotée par un des référents, ...

- participation à la validation inter communautaire et départementale de parcours VTCAE (vélo tout chemin assistance électrique),

Boffres veut être un acteur du tourisme vert,

- Lancement du Balfredo n°2 - objectif de parution mi-juin 2021 : présentation Jean RIALON

- Démarchage "encarts publicitaires" des acteurs économiques : en cours,
- Sommaire en construction, rédaction en cours. Propositions d'articles avant le 1er mai. A transmettre à Antony ARNDT, Jean RIALON et Hubert JUGE

- Don de 2 vidéoprojecteurs par le collège Pierre Delarbre : présentation Pierre BEROUD

Lors du Conseil Écoles/Collège du lundi 08.03.2021, il a été évoqué la possibilité pour le Collège Pierre Delarbre et avec l'accord du Conseil Départemental de l'Ardèche de faire don de vidéoprojecteurs aux écoles publiques du secteur. Le Conseil d'Administration a validé en date du jeudi 16.03.2021 cette possibilité.

L'école publique de Boffres a fait part de son souhait pour ce matériel (2 vidéoprojecteurs) qui est fait don en l'état et pour lequel aucune prise en charge de maintenance ne sera faite par le Conseil Départemental ou le Collège.

Monsieur le Maire informe du changement de 2 locataires aux Erables. La caution n'a pu être retenue malgré l'état des logements faute d'inventaire à l'entrée dans les lieux.

Il informe aussi qu'il n'a pas encore pris contact avec la famille dont le logement est vendu aux enchères pour connaître leurs conditions de relogement mais également qu'il n'y a plus de logement communal de disponible.

PROCHAIN CM LE 10 mai 2021.

Vu pour être affiché le 15 avril 2021 conformément aux prescriptions de l'article L2121-25 du CGDCT.


Mairie de BOFFRES
Le Maire, Hubert JUGE
Ardèche

